



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PPRNP approuvé en conseil de l'intercommunalité n° 2014170 0006 du 13 juin 2014
Pour le Préfet et par délégation
le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
le Chef du Service de l'Eau et des Risques
Xavier AERTS

Mars 2014

BASSIN VERSANT DE LA TÊT MOYENNE

Communes de
Corneilla-la-Rivière, Pézilla-la-Rivière,
Villeneuve-la-Rivière, Baho et Saint-Estève

Commune de Pézilla-la-Rivière

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

Carte du zonage réglementaire
Planche nord
Echelle : 1/5 000ème

© IGN - BDPARCELLAIRE®

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Risques

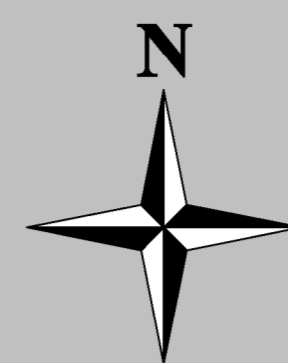
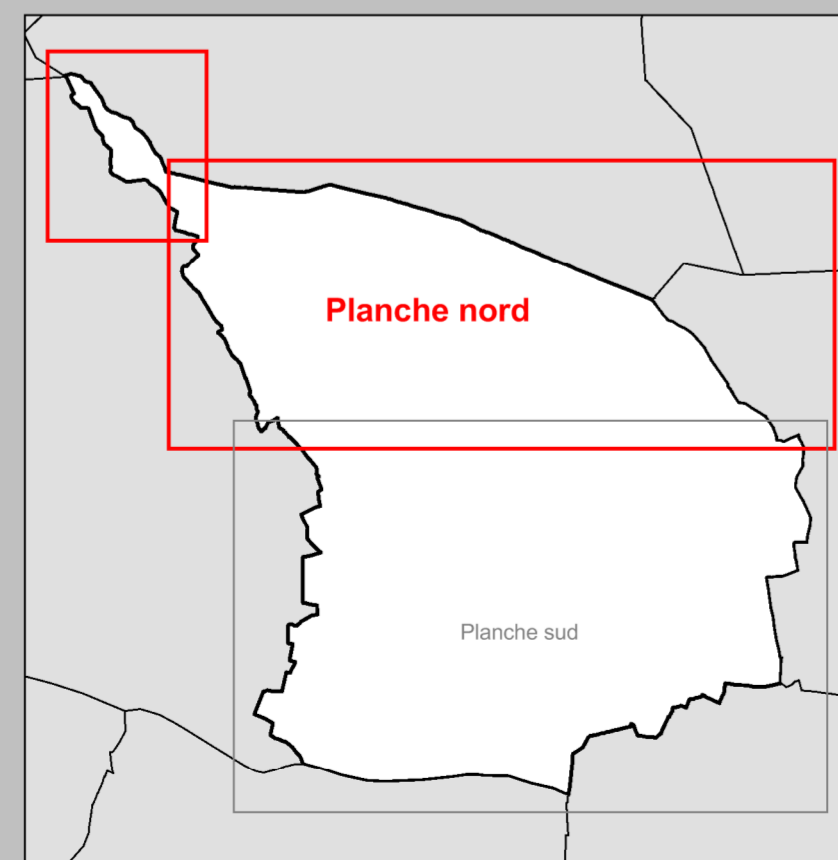
Limites des zones R et B

Zones R : zones inondables à préserver
Zones R0 : Lit mineur des cours d'eau
Zones R1 : Zones directement exposées au risque
Zones R2 : Zones d'expansion de crue
Zones R3 : Zones inondables dans l'analyse hydrogeomorphologique

Zones B : zones inondables urbanisées ou urbanisables
Zones B1 : Zone urbanisée - Centre urbain dense
Zones B2 : zone urbanisée exposée à des hauteurs d'eau < 1m
Zones B3 : Zone inondable présentant un enjeu de développement
Zones B4 : Zones urbanisées ou urbanisables inondables dans l'analyse hydrogeomorphologique

Hauteurs de submersion		Hauteurs de plancher	
Aléa faible HGM		Zones B	Zones R
h < 0,50m		TN+0,50m	TN+0,50m
0,50m < h < 1,00m		TN+0,70m	TN+2,20m
1,00m < h < 1,50m		TN+1,20m	TN+2,20m
h > 1,50m		-	TN+2,20m

- Zone inondable inconstructible devant faire l'objet d'une révision du PPR après achèvement des travaux autorisés en amont du pont blanc
- Zones inondables inconstructibles devant faire l'objet d'une révision du PPR après achèvement d'une tranche fonctionnelle de travaux autorisés sur les ravins des Gourgues et du Manadeil
- Zones inondables inconstructibles devant faire l'objet d'une révision du PPR après achèvement des travaux autorisés à l'amont de la "dérivation de la Berne"
- Zones M : Zones exposées à un risque mouvement de terrain - Constructibles avec prescriptions
- Limite du recul par rapport aux digues des Gourgues



COMMUNE DE PÉZILLA-LA-RIVIÈRE
EXTRÉMITÉ NORD DU TERRITOIRE COMMUNAL
ECHELLE : 1/5 000ÈME

